

Thème : Outils technologiques

Date : Vendredi 11 septembre 2026 de 14h à 17h

Lieu : Orléans

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 1**

Objectifs :

- Identifier les outils essentiels adaptés aux besoins de son cabinet
- Comprendre comment automatiser les tâches répétitives pour gagner du temps
- Savoir utiliser l'IA de manière sécurisée et efficace dans sa pratique quotidienne

❖ Méthodes mobilisées :

Programme :

- **Les 10 outils incontournables du cabinet d'avocat (agenda, facturation, cloud, prise de RDV, suivi des dossiers...)**
- **L'IA pour les avocats : usages concrets, outils et précautions déontologiques**
- **Comment identifier ses besoins avant de choisir un outil**
- **Les erreurs à éviter pour réussir son projet d'organisation**
- **Automatiser les tâches répétitives : process et modèles**

❖ Moyens pédagogiques :

Apports théoriques illustrés d'exemples concrets. Démonstrations d'outils. Échanges et exercices en groupe. Ressources directement réutilisables

❖ Modalités d'évaluation finale : un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Ganaëlle SOUSSENS, Avocate au barreau de Paris, fondatrice d'AppliCab Avocats, formatrice

Informations importantes :

- **Tarifs :**
Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 100€ la demi-journée de formation (hors abonnement) - **85€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
Avocats « jeune Barreau » : 60 € la demi-journée de formation (hors abonnement) - **45€ si inscription au moins 4 jours avant la formation**
 - Les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant. C'est pourquoi nous vous invitons à vous inscrire 15 jours avant le début de la formation
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2025 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.
- Si vous êtes concerné par une demande d'aménagement en raison d'un handicap, nous vous invitons à nous contacter en amont de la formation.